

Schéma pluri-annuel 2020 – 2021 – 2022

version au 14 décembre 2021

1. Préambule : cadre légal et définition

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus (sites web, documents bureautiques, supports multimédias, intranets d'entreprise, applications mobiles...), quelle que soit sa façon de naviguer.

L'accessibilité numérique est indispensable aux personnes en situation de handicap pour :

- s'informer ;
- communiquer ;
- accomplir des démarches administratives ;
- mener une activité professionnelle...

Essentielle pour les personnes handicapées, l'accessibilité numérique profite à tous les usagers : aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap temporaire, aux personnes peu à l'aise avec Internet et les outils digitaux...

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

L'accessibilité numérique est un domaine transverse qui concerne toutes les personnes impliquées dans la création, la maintenance et l'utilisation des dispositifs numériques : décideurs, chefs de projet, graphistes, développeurs, producteurs de contenus.

2. Prise en compte de l'accessibilité numérique

2.i. La stratégie numérique de la Ville de Pierre-Bénite

Depuis plusieurs années, la Ville de Pierre-Bénite développe différents outils numériques pour informer les usagers (habitants, associations, acteurs locaux et économiques, etc.) sur ses activités et l'actualité du territoire.

Résultat : elle dispose aujourd'hui d'une gamme diversifiée de supports numériques : sites Internet (www.pierrebenite.fr, www.pierrebenitemdp.fr (portail culturel), <http://mediathequepierrebenite.fr>), un portail Familles, un site Intranet, 2 infolettres, 1 application mobile, formulaires d'inscriptions ou de contact, 8 panneaux lumineux électroniques, 2 réseaux sociaux (page Facebook, compte Instagram "Ville de Pierre-Bénite").

En plein essor, ces outils informatiques constituent une démarche complémentaire aux

supports de communication traditionnels : journal municipal “Trait d’union”, affichages, dépliants et tracts, plaquettes...

L’accessibilité numérique est désormais prise en compte dans les phases de développement et de mise à disposition des sites web et des applications à destination des différents publics auxquels s’adresse la Ville de Pierre-Bénite (habitants de tous âges, personnes en situation de handicap, réseaux et partenaires du territoire, associations, acteurs économiques...).

Cette volonté s’illustre par l’élaboration et la publication d’un schéma pluriannuel d’accessibilité numérique associé à un plan annuel d’action, dans l’objectif d’accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité) et l’amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L’élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité d’un référent accessibilité. Sa mission est de :

- promouvoir l’accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- sensibiliser les équipes en interne et proposer des actions de formations ;
- faire une veille sur les évolutions réglementaires.

2.ii. Politique en faveur de l’intégration des personnes en situation de handicap

Par l’intermédiaire de son service des Ressources humaines, la Municipalité de Pierre-Bénite conduit une politique en faveur de l’intégration des personnes en situation de handicap.

Cette démarche prend des formes diverses :

- accompagnement des agents en situation de handicap :

- aide à l’acquisition d’appareils auditifs,
- équipement en matériel spécifique,
- information sur les droits et la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

- 26 mars 2019 : organisation d’une sensibilisation aux handicaps à l’attention de l’ensemble du Personnel, en partenariat avec le centre de gestion du Rhône.

- Prestations spécifiques confiées à des sociétés extérieures : mise sous pli de documents, collecte des papiers usagés (société Elise en 2020), etc.

3. Référent accessibilité numérique

La Municipalité de Pierre-Bénite a désigné un référent accessibilité le 14 septembre 2020.

3.i. La position fonctionnelle

Bruno Tachon travaille au sein du service Communication, lui-même rattaché au Cabinet du Maire et en lien avec la direction générale des services.

3.ii. Les missions

- Piloter la démarche d'accessibilité numérique en lien avec la direction générale des services (diagnostique, stratégie...)
- Accompagner les services municipaux directement concernés par la mise aux normes des supports web de la collectivité en matière d'accessibilité numérique (sites Internet et Intranet, Infolettres, application mobile, formulaires, fichiers PDF) et en lien avec les prestataires extérieurs le cas échéant :
- Sensibiliser les agents à l'accessibilité numérique sur la durée : conseils pratiques, relais d'informations, diffusion de notices explicatives (création graphique par exemple)...

4. Les Ressources Humaines et Financières affectées à l'accessibilité numérique

4.i. Sur le volet Ressources Humaines

4.ii. Sur le volet Ressources Financières

4.iii. Prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement

4.iv. Actions de formation et de sensibilisation des agents

5. Mise en œuvre des ressources et expertises externes (des moyens techniques et de l'outillage)

5.i. Sollicitation d'expert et / ou prestataire développement des sites internet

5.ii. Sollicitation de l'ADULLACT pour l'outil asqatasun

5.iii. Participation à des événements dédiés à l'accessibilité et inscription à des forums d'échange

5.iv. Implication d'associations de personnes en situation de handicap

6. Organisation interne pour mise en œuvre les obligations d'accessibilité des services de communication au public en ligne, y compris les modalités de contrôle des services numériques et d'organisation pour le traitement des demandes des usagers

7. Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis)

8. Plans d'actions

8.i. 2020

2^e semestre 2020 : Formation en e-learning du référent Accessibilité numérique.

Fin 2020 : Réalisation des diagnostics sur les différents supports web identifiés :

- portail culturel <https://pierrebenitemdp.fr>
- portail Familles (pôle Familles et éducation)
- site de la Médiathèque Elsa-Triolet pierrebenitemediatheque.fr
- site Intranet de la Mairie (réservé uniquement aux agents)

8.ii. 2021

- Mise en oeuvre opérationnelle des aménagements techniques du site www.pierrebenitemdp.fr (ex www.maisondupeuple.org), le nouveau portail culturel municipal.
- Poursuite du travail de diagnostic sur les supports
- demandes de devis aux prestataires techniques en charge des supports web pour chiffrer les budgets nécessaires
- Rédaction de la rubrique Accessibilité et du schéma pluri-annuel
- Sensibilisation du personnel municipal :

- * articles dans le journal interne « Entre Nous » et sur le site Intranet,
- * échanges avec les services directement concernés,
- * préparation d'un événement de sensibilisation aux handicaps (annulation en raison notamment de la crise sanitaire du covid),

8.iii. 2022

- Mise en oeuvre opérationnelle des aménagements techniques sur les supports web, projet de refonte du site www.pierrebenite.fr
- Réalisation de tests pour évaluer l'accessibilité numérique
- Mise à jour des rubriques Accessibilités sur les différents supports web concernés
- Présentation de l'ensemble de la démarche finalisée aux agents, puis à la population